



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 octobre 2020 à 19 h
4555, rue de Verdun**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Josée Parent, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Véronique Tremblay, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Julien Lauzon, directeur d'arrondissement
Madame Marlène M GAGNON, directrice de la culture
Monsieur Jean Cardin, directeur direction adjointe des projets d'infrastructure
et du génie municipal
Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics
Madame Annick Duchesne, directrice du bureau d'arrondissement par intérim et
secrétaire substitut
Madame Diane Vallée, directrice de projet
Monsieur Mario GERBEAU, Secrétaire d'arrondissement

10 - Communication du président au public

CA20 21 0193

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 octobre 2020 sous réserve de modifier le point 40.06 en y ajoutant ce qui suit : « et de tenir, en lieu et place de l'assemblée en présentiel, une assemblée en direct par vidéoconférence ».

10.02

CA20 21 0194

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1er septembre 2020, à 19 h

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} septembre 2020, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.03

10 - Communications des conseillers au public

10 - Période de questions du public

CA20 21 0195

Adopter la Politique sur les événements écoresponsables de l'arrondissement de Verdun. (1204637004)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter la *Politique sur les événements écoresponsables* de l'arrondissement de Verdun.

12.01 1204637004

CA20 21 0196

Octroyer un contrat à « Construction Ghislain Lavallée Inc. » pour la fourniture et l'installation de mobilier urbain, arrondissement de Verdun. / Soumission incluant les taxes : 120 893,34 \$. / Dépense totale de 123 638,73 \$ (contrat : 105 147,50 \$, contingences 16 283,40 \$, incidences : 2 207,83 \$), taxes incluses nette de ristourne / Appel d'offres public 20-18223 (1 soumissionnaire). (1208753005)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'octroyer un contrat de 123 638,73 \$ (contingences, incidences, taxes incluses net de ristourne) à *Construction Ghislain Lavallée inc.* pour la fourniture et l'installation de mobilier urbain dans l'arrondissement de Verdun;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.01 1208753005

CA20 21 0197

Octroyer un contrat à Systèmes Urbains inc. pour l'exécution de travaux d'aménagement d'un nouveau lien électrique permanent au parc de la Reine Elizabeth dans l'arrondissement de Verdun. / Dépense totale de 123 601,84 \$ taxes incluses (contrat: 100 489,30 \$; contingences: 20 097,86 \$; incidences: 3 014,68 \$). / Appel d'offres public S20-030 - deux (2) soumissionnaires. (1201357001)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 123 601,84 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux d'aménagement d'un nouveau lien électrique permanent au parc de la Reine Elizabeth dans l'arrondissement de Verdun;
2. d'octroyer un contrat de 120 587,16 \$ (contingences et taxes incluses) à la firme *Systèmes Urbains inc.*, plus bas soumissionnaire conforme à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

20.02 1201357001

CA20 21 0198

Accepter la contribution financière du ministère des Anciens Combattants pour le projet d'aménagement commémoratif du parc du Souvenir et autoriser la signature de l'entente entre l'arrondissement de Verdun et le ministère des Anciens Combattants à cette fin. (1206811007)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accepter la contribution financière du ministère des Anciens Combattants pour le projet d'aménagement commémoratif en hommage aux anciens combattants dans le parc du Souvenir de l'arrondissement de Verdun devant être versée dans le cadre du *Programme de partenariat pour la commémoration*;
2. d'autoriser la conclusion d'une entente à cet effet devant être conclue avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Anciens Combattants;

3. de confirmer que cette entente respecte le dispositif du Décret 1003-2018 du 3 juillet 2018 concernant l'exclusion de l'application de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* de la catégorie des ententes ayant pour objet le versement d'une aide financière de moins de 100 000 \$ par le gouvernement du Canada, par un organisme gouvernemental fédéral ou par un organisme public fédéral à un organisme municipal, qu'elle n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice des pouvoirs de l'Arrondissement relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, qu'elle n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;
4. de transmettre cette convention à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
5. de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente;
6. d'autoriser la directrice de projet de l'Arrondissement à signer cette entente au nom de l'Arrondissement;
7. de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une copie de l'entente signée au plus tard trente jours après la date de signature de l'entente.

20.03 1206811007

CA20 21 0199

Accorder un contrat à « 9346-2182 Québec inc. (Construction MAP 2000) » pour les travaux de réaménagement du parc des Madelinots, dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 309 281,35 \$ (contrat : 249 944,47 \$, contingences : 37 491,67 \$ et incidences : 21 845,21 \$), taxes incluses / Appel d'offres public S20-031 - (4 soumissionnaires). (1206972005)

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 309 281,35 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de réaménagement du parc des Madelinots, dans l'arrondissement de Verdun;
2. d'octroyer un contrat de 287 436,14 \$ (contingences et taxes incluses) à la firme 9346-2182 Québec inc. (Construction MAP 2000), plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.04 1206972005

CA20 21 0200

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période d'août 2020. (1208747035)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période d'août 2020.

30.01 1208747035

CA20 21 0201

Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour la période d'août 2020. (1208747036)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la période d'août 2020.

30.02 1208747036

CA20 21 0202

Dépôt des rapports budgétaires pour le période d'août 2020. (1208747034)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période d'août 2020 par la Division des ressources financières, et ce, à titre informatif.

30.03 1208747034

CA20 21 0203

Autoriser une affectation du surplus déneigement de 400 000 \$ afin de s'assurer de couvrir les coûts inhérents aux activités de déneigement pour les exercices financiers 2020 et 2021. (1202198005)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser une affectation du surplus déneigement de 400 000 \$ afin de s'assurer de couvrir les coûts inhérents au déneigement pour les exercices financiers 2020 et 2021.

30.04 1202198005

CA20 21 0204

Autoriser le règlement hors cour du recours intenté par Environnement Routier NRJ inc. contre la Ville de Montréal et de la demande reconventionnelle de la Ville de Montréal dans le cadre du projet de reconstruction du plancher de danse au parc Georges-O'Reilly de Verdun et autoriser la Ville de Montréal à se désister de sa demande reconventionnelle dans le dossier no 500-17-103049-188. Autoriser la chef de Division, Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors cour. N/Réf. 17-003433. (1206413002)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser le règlement hors cour du recours intenté par *Environnement Routier NRJ inc.* contre la Ville de Montréal et de la demande reconventionnelle de la Ville de Montréal dans le cadre du projet de reconstruction du plancher de danse au parc Georges-O'Reilly de Verdun, d'autoriser la Ville de Montréal à se désister de sa demande reconventionnelle dans le dossier n° 500-17-103049-188 et d'autoriser la chef de Division litige contractuel du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors cour;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention des finances; cette dépense étant assumée par l'Arrondissement de Verdun.

30.05 1206413002

CA20 21 0205

Accepter le versement d'une aide financière de 51 000 \$ de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre d'un projet de protection et de mise en valeur des milieux naturels du Lac des Battures./ Autoriser l'utilisation de ce montant aux fins du projet./ Augmenter l'enveloppe budgétaire de 2020 de l'arrondissement de Verdun./ Informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal, et ce, après l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement de Verdun. (1202198006)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Josée Parent

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accepter le versement d'une aide financière de 51 000 \$ de la *Communauté métropolitaine de Montréal* (CMM) dans le cadre d'un projet de protection et de mise en valeur des milieux naturels du Lac des Battures;
2. d'autoriser l'utilisation de ce montant aux fins du projet;

3. d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2020 de l'arrondissement de Verdun;
4. d'informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal, et ce, après l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement de Verdun;

le tout conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

30.06 1202198006

CA20 21 0206

Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour la création d'un terrain de pétanque au parc Arthur-Therrien. (1204637017)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Josée Parent

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, dans le cadre du *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés* (MADA) pour la création d'un terrain de pétanque au parc Arthur-Therrien;
2. de prendre connaissance du guide du programme et de s'engager à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent;
3. de payer la quote-part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée qui ne sont pas couverts par l'aide financière octroyée, le cas échéant;
4. d'assumer les coûts non admissibles au programme associés au projet et tout dépassement de coûts.

30.07 1204637017

CA20 21 0207

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre une modification au projet de construction du bâtiment unifamilial situé au 59, rue André-Prévost (lot 4 062 095), en remplacement des plans approuvés par la résolution CA19 210252. (1203203009)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Josée Parent

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément aux sous-sections 1, 10 et 25 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700), les plans, les élévations et la coupe; pages A051, A102 à A107, et A301 à A304, préparés par Jérôme Cormier, architecte (*Cormier Lefebvre Architectes*), déposés, estampillés et datés du 10 septembre 2020 par la Division de l'urbanisme, afin de permettre une modification du projet de construction du bâtiment unifamilial situé au 59, rue André-Prévost (lot 4 062 095), en remplacement des plans approuvés à la résolution CA19 21025.

40.01 1203203009

CA20 21 0208

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement régissant l'obtention de dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé à l'égard des quartiers de Wellington-De L'Église et de Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le Règlement 1539 (RCA07 210007). (1205291007)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Josée Parent

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Vu l'avis de motion donné du *Règlement abrogeant le Règlement régissant l'obtention de dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé à l'égard des quartiers de Wellington-De L'Église et de Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le Règlement 1539 (RCA07 210007)* par le conseiller Pierre L'Heureux lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} septembre 2020;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement abrogeant le Règlement régissant l'obtention de dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé à l'égard des quartiers de Wellington-De L'Église et de Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le Règlement 1539 (RCA07 210007)* » par le conseiller Pierre L'Heureux lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} septembre 2020;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est mentionné au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Josée Parent

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter sans changement le *Règlement abrogeant le Règlement régissant l'obtention de dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé à l'égard des quartiers de Wellington-De L'Église et de Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le Règlement 1539 (RCA07 210007) (RCA20 210010)*.

40.02 1205291007

CA20 21 0209

Remplacer la procédure de consultation publique prévue à l'article 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) concernant trois demandes distinctes de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) énumérées au présent sommaire, par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux. (1205291009)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Josée Parent

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Attendu que l'arrondissement a reçu des demandes de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant sur trois dossiers comprenant la construction de logements;

Attendu qu'en vertu de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil d'arrondissement tient une assemblée publique sur le projet de résolution accordant la demande d'autorisation d'un projet particulier;

Attendu qu'en vertu de l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement et le rassemblement de citoyens doit être accompagnée d'une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne;

Attendu qu'en vertu de ce même arrêté, le conseil peut toutefois décider de remplacer une telle procédure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Josée Parent

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de remplacer la procédure de consultation publique prévue à l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) concernant trois demandes de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

40.03 1205291009

CA20 21 0210

Ordonnances relatives à divers événements publics. (1204637011)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'approuver la dérogation quant à la tarification;
2. d'édicter une ordonnance relative à la tenue de l'événement suivant :

Nom de l'événement	Lieu	Date et horaire
<i>Les foulards de la mémoire</i>	Quai 5160	10, 11 et 12 octobre 2020

et ce, en vertu du *Règlement sur les tarifs* (RCA19 210007).

40.04 1204637011

CA20 21 0211

Appuyer l'adoption du Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) de l'arrondissement du Sud-Ouest portant le numéro RCA20 22007 conformément à la Politique de circulation des camions et des véhicules lourds sur le réseau routier municipal du Ministère des Transports du Québec (MTQ). (1208182002)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Attendu que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 25 juin 2020, par la résolution numéro CA20 220177 le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002)* portant le numéro RCA20 22007;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest, dans une lettre datée du 10 juillet 2020 a demandé à l'arrondissement de Verdun une résolution d'appui de son règlement numéro RCA20 22007;

Attendu que ce règlement vise notamment à interdire la circulation de poids lourds sur la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, et sur la rue D'Argenson, entre les rues Saint-Patrick et du Centre et ses accès;

Attendu que cette interdiction ne s'applique pas aux camions et aux véhicules-outils qui doivent effectuer une livraison locale;

Attendu que la livraison locale implique la nécessité d'effectuer les tâches suivantes: prendre ou livrer un bien, fournir un service, exécuter un travail, faire réparer le véhicule et conduire le véhicule à son point d'attache;

Attendu que les routes de camion de l'arrondissement du Sud-Ouest communiquant avec l'arrondissement de Verdun concordent avec celles de l'arrondissement de Verdun et que dans ce contexte aucune correction n'est nécessaire;

Vu la recommandation de l'équipe de circulation concernant l'appui de l'arrondissement de Verdun pour l'adoption du règlement numéro RCA20 22007 de l'arrondissement Sud-Ouest;

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'appuyer l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002)* de l'arrondissement du Sud-Ouest portant le numéro RCA20 22007 tel que présenté.

40.05 1208182002

CA20 21 0212

Remplacer la consultation publique sur le Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage de bâtiments résidentiels (1700-125P1) par une période de consultation écrite d'une durée de 15 jours. (1201908008)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de remplacer la consultation publique sur le *Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage pour encadrer l'usage de bâtiments résidentiels (1700-125P1)* par une période de

consultation écrite d'une durée de 15 jours s'étendant du 28 septembre au 13 octobre 2020 et de tenir, en lieu et place de l'assemblée en présentiel, une assemblée en direct par visioconférence;

2. de rescinder le paragraphe 2 de la résolution numéro CA20 210188.

40.06 1201908008

CA20 21 0213

Entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle, dans le cadre du processus budgétaire de 2021, et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Verdun. (1201324001)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle, dans le cadre du processus budgétaire de 2021, et d'adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Verdun.

50.01 1201324001

Affaires nouvelles

70.01

Levée de la séance

70.02

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2020.